



## Mariage regularisation infos

Par **Franky84**, le **14/01/2017** à **00:08**

Bonne année a tous  
Je viens de recevoir un courrier  
Du prefet vu j'avais depose une  
Demande de titre de de sejour conjoint  
Et au depot on mavait un recipise qui  
N'autorise pas a travailler valable  
4mois.2mois apres le dépôt de tout  
Les papiers j'ai reçu lavis favorable  
Du prefet pour un visa de régularisation  
De 290 ( j'avais 50euro au premier depot)  
Je demande apres regularisé es ce quils  
Changeront mon recipise pour que je  
Puisse travailler  
Merciiii

Par **citoyenalpha**, le **15/01/2017** à **02:44**

Bonjour

oui vous aurez un nouveau récépissé qui vous autorisera à travailler le temps que votre carte de séjour soit produite et vous sois délivrée

Restant à votre disposition